

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 18 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE  
MEMBRES

L'an deux mil dix-huit

et le 18 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 189

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

07 SEPTEMBRE 2018

Date d'affichage

19 SEPTEMBRE 2018

**Présents** : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Patrick PERRIN, Mme DEPAOLA MARTINEZ Françine, Mr Christophe MASSARDI, Mme Maria-Laura FIDON

**Pouvoirs** : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

**Secrétaire de séance** : Mme Dominique DIDIER

DCM N°2018/72

**\*Suppression d'un poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe et de trois postes d'adjoint technique territorial**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;
- Vu le budget communal ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;
- Vu la saisine du Comité Technique envoyé le 24 août 2018,
- Vu la délibération du 10 avril 2018 créant un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe et trois postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, étant donné les avancements de grades prononcés au 1<sup>er</sup> mai 2018.

Sur proposition du Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DÉCIDE** la suppression à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 :
  - d'un poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35 heures par semaine
  - de deux postes d'adjoint technique territorial à raison de 35 heures par semaine.
  - d'un poste d'adjoint technique territorial à raison de 23h30 minutes hebdomadaires.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette suppression de poste.

**Voté à l'unanimité.**

**Le Maire,  
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 18 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE  
MEMBRES

L'an deux mil dix-huit

et le 18 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 189

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

07 SEPTEMBRE 2018

Date d'affichage

19 SEPTEMBRE 2018

**Présents** : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Patrick PERRIN, Mme DEPAOLA MARTINEZ Françine, Mr Christophe MASSARDI, Mme Maria-Laura FIDON

**Pouvoirs** : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

**Secrétaire de séance** : Mme Dominique DIDIER

DCM N°2018/73

**\*Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à raison de 20 heures hebdomadaires :**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;
- Vu le budget communal ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;
- Vu la saisine du Comité Technique envoyé le 24 août 2018,
- Vu le départ à la retraite de l'agent au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Sur proposition du Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DÉCIDE** la suppression à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 d'un poste d'adjoint technique territorial à raison de 20 heures hebdomadaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette suppression de poste.

**Voté à l'unanimité.**

**Le Maire,  
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 18 SEPTEMBRE 2018

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

L'an deux mil dix-huit

et le 18 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 189**

**En exercice : 19**

**Ont pris part : 19**

**Date de la convocation**

**07 SEPTEMBRE 2018**

**Date d'affichage**

**19 SEPTEMBRE 2018**

**Présents** : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Patrick PERRIN, Mme DEPAOLA MARTINEZ Françine, Mr Christophe MASSARDI, Mme Maria-Laura FIDON

**Pouvoirs** : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

**Secrétaire de séance** : Mme Dominique DIDIER

DCM N°2018/74

**\*Suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe et de deux postes d'adjoint technique territorial**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;
- Vu le budget communal ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;
- Vu la saisine du Comité Technique envoyé le 24 août 2018,
- Vu la délibération du 24 juillet 2018 validant le transfert du personnel exerçant leurs fonctions au sein des écoles de JUSSEY, au Syndicat Scolaire du secteur de JUSSEY à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Sur proposition du Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DÉCIDE** la suppression à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 :  
d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35 heures par semaine  
d'un poste d'adjoint technique territorial à raison de 27 heures par semaine.  
d'un poste d'adjoint technique territorial à raison de 11h30 minutes hebdomadaires.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette suppression de poste.

**Voté à l'unanimité.**

**Le Maire,  
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 18 SEPTEMBRE 2018

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

L'an deux mil dix-huit

et le 18 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 189**

**En exercice : 19**

**Ont pris part : 19**

**Date de la convocation**

**07 SEPTEMBRE 2018**

**Date d'affichage**

**19 SEPTEMBRE 2018**

**Présents** : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Patrick PERRIN, Mme DEPAOLA MARTINEZ Françine, Mr Christophe MASSARDI, Mme Maria-Laura FIDON

**Pouvoirs** : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

**Secrétaire de séance** : Mme Dominique DIDIER

DCM N°2018/75

**\* Versement d'une gratification à une élève en Terminale BAC PRO GESTION ADMINISTRATION et à une stagiaire en 3<sup>ème</sup> année Educatrice de jeunes enfants, stagiaires au sein de la collectivité**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous accueillons actuellement une élève en Terminale Bac Professionnel Gestion Administration du 10 septembre 2018 au 20 octobre 2018 au secrétariat de Mairie, et une stagiaire en 3<sup>ème</sup> année Educatrice de jeunes enfants à compter du 19 septembre 2018 pour 9 mois soit 840 heures de formation

Dans les conventions des stagiaires, il est stipulé que le stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil. Toutefois, il peut lui être alloué une gratification.

Celle-ci est exonérée de charges sociales si, conformément à l'article D.242-2-1 du code de la sécurité sociale, son montant ne dépasse le seuil équivalent au produit de 15.00% du plafond horaire de la sécurité sociale et du nombre d'heures de stage effectuées au cours du mois considéré.

Le montant de cette gratification correspond à 15% de la valeur horaire du plafond de la sécurité sociale fixée pour 2018 à 25 euros soit  $15\% \times 25 \text{ €} = 3,75 \text{ €}$  par heure.

Monsieur le Maire propose de verser une gratification à ces stagiaires pour les semaines de stage accomplies au sein de la collectivité.

Calcul gratification pour l'élève en Terminale BAC PRO GESTION ADMINISTRATION :

Mois de Septembre :

$35 \text{ H} \times 3 \text{ semaines} \times 25 \text{ €} \times 15\% = 393.75 \text{ €}$

Mois d'octobre :

$35 \text{ H} \times 3 \text{ semaines} \times 25 \text{ €} \times 15\% = 393.75 \text{ €}$

**Soit un total de 787.50 €.**

Calcul gratification pour la stagiaire en 3<sup>ème</sup> année Educatrice de jeunes enfants  
840 heures x 25 € x 15% = 3150 €

3150€ /8 mois = **393.75€ à verser d'octobre à juin.**

Le montant sera réévalué si le plafond horaire de la sécurité sociale est modifié en 2019.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une gratification égale à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale à ces stagiaires pour leurs périodes de stage respectives.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de stages et tous autres documents afférents à ce dossier.

**Voté à l'unanimité.**

**Le Maire,  
Olivier RIETMANN**



DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

Séance du 18 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 18 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 189**

**En exercice : 19**

**Ont pris part : 19**

**Date de la convocation**

**07 SEPTEMBRE 2018**

**Date d'affichage**

**19 SEPTEMBRE 2018**

**Présents** : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Patrick PERRIN, Mme DEPAOLA MARTINEZ Françoise, Mr Christophe MASSARDI, Mme Maria-Laura FIDON

**Pouvoirs** : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

**Secrétaire de séance** : Mme Dominique DIDIER

DCM N°2018/76

**\*Modification du règlement intérieur de la Crèche**

Suite à la DCM 2016/101 prise en date du 20 septembre 2016, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'apporter des modifications du règlement intérieur de la crèche « Les Mançonets » applicable au 19 septembre 2018.

Il convient d'effectuer les modifications suivantes :

- Actualisation des effectifs du personnel de la crèche
- Modification des obligations de vaccinations
- Modification des plages horaires d'arrivées et de départs des enfants sans modifications d'amplitude horaire de la crèche

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de la crèche halte-garderie annexé à la présente délibération.
- **DÉCIDE** que le règlement intérieur s'appliquera à compter du 19 Septembre 2018.

**Voté à l'unanimité 18 POUR et 1 ABSTENTION (Mr Olivier SIMONIN).**

**Le Maire,  
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

Séance du 18 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 18 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 189**

**En exercice : 19**

**Ont pris part : 19**

**Date de la convocation**

**07 SEPTEMBRE 2018**

**Date d'affichage**

**19 SEPTEMBRE 2018**

**Présents** : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Patrick PERRIN, Mme DEPAOLA MARTINEZ Françine, Mr Christophe MASSARDI, Mme Maria-Laura FIDON

**Pouvoirs** : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

**Secrétaire de séance** : Mme Dominique DIDIER

DCM N°2018/77

**\*Vente d'un terrain à la SCI ODRION et FILS**

Il y a quelques mois, nous avons été sollicités par Monsieur Romain ODRION afin de l'accompagner dans le cadre d'une installation en tant que Chef d'Entreprise.

Entre autres, Monsieur ODRION recherche un terrain afin d'y construire un bâtiment pour y installer une nouvelle activité de mécanique-automobile.

Après avoir examiné diverses possibilités, nous avons ensemble convenu que le terrain le plus approprié pour ce genre d'installation sont les parcelles cadastrées : AH 93, AH 97, AH 104, AH 107 et AH 108 pour une surface totale de 2 322 m<sup>2</sup>.

Je vous propose donc la vente de cette parcelle à la SCI ODRION et FILS pour un montant de 2000 € net vendeur.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** la vente des parcelles cadastrées AH 93, AH 97, AH 104, AH 107 et AH 108 d'une surface de 2 332m<sup>2</sup> à la SCI ODRION et Fils dans l'objectif de l'installation de Monsieur Romain ODRION en tant que mécanicien-automobile.

**Monsieur ODRION Alexandre ne prend pas part au vote.**

**Voté à l'unanimité 17 POUR et 1 ABSTENTION (Mme Maria-Laura FIDON).**

**Le Maire,  
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

Séance du 18 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 18 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 189**

**En exercice : 19**

**Ont pris part : 19**

**Date de la convocation**

**07 SEPTEMBRE 2018**

**Date d'affichage**

**19 SEPTEMBRE 2018**

**Présents** : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Patrick PERRIN, Mme DEPAOLA MARTINEZ Françine, Mr Christophe MASSARDI, Mme Maria-Laura FIDON

**Pouvoirs** : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

**Secrétaire de séance** : Mme Dominique DIDIER

DCM N°2018/78

**\*Déclassement de la RD n°3B-Rue du Tram et Rue de la Gare**

Par courrier du 24 Avril 2018, Monsieur le Maire a sollicité le Département pour que soit déclassé au profit de la commune la totalité de la RD n°3B (Rue du Tram et rue de la Gare) soit un linéaire de 426 mètres.

Dans une réponse datant du 23 juillet 2018, Monsieur le Président du Conseil Départemental nous donne un avis favorable à engager la procédure de déclassement, d'autant que cette route ne présente pas de fonctionnalités pour le département car elle vient doubler la RD n°3 qui constitue l'axe structurant.

Les modalités techniques et financières liés au déclassement de la RD n°3 b qui nous sont proposées sont les suivantes :

- Versement par le Département d'une soulte correspondant au coût d'entretien de 10 années sur la base de 4600 € TTC/ par Km et par an, soit 19 596 € TTC.

- Remise en état par le Département de la couche de roulement avec un enduit superficiel **ou** versement d'un fonds de concours correspondant à ces travaux qui seraient réalisés sous notre propre maîtrise d'ouvrage ceux-ci sont évalué à 9 924 € TTC.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **DONNE** son accord sur le déclassement de la totalité de la RD n°3B au profit de la Commune de Jussey.

- **DONNE** son accord sur les modalités de déclassement de la RD n°3B à savoir le versement par le Département d'une soulte d'un montant de 19 596 € TTC.

- **CONCERNANT** la remise en état de cette route, valide le versement d'un fonds de concours par le département correspondant au montant des travaux de remise en état de cette route soit 9 924 € TTC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

**Voté à l'unanimité.**

**Le Maire,  
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 18 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE  
MEMBRES

L'an deux mil dix-huit

et le 18 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 189

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

07 SEPTEMBRE 2018

Date d'affichage

19 SEPTEMBRE 2018

**Présents** : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Patrick PERRIN, Mme DEPAOLA MARTINEZ Françine, Mr Christophe MASSARDI, Mme Maria-Laura FIDON

**Pouvoirs** : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

**Secrétaire de séance** : Mme Dominique DIDIER

DCM N°2018/79

**\*Signature d'une convention entre le Conseil Départemental et la Commune de Jussey pour la mise à disposition d'un abribus devant la Gare**

Monsieur le Maire vous informe de sa demande auprès du Conseil Départemental de l'installation d'un abribus sur la commune de Jussey plus exactement au quartier de la Gare (Rue de la Gare).

Il y a donc nécessité de signer une convention ayant pour objet de fixer les modalités de cette installation.

Cette convention précise notamment que l'abribus sera situé sur le domaine public communal, devant la Gare (Emplacement arrêté par le Département après visite sur place avec Monsieur le Maire, un adjoint et le Chef des Services Techniques).

L'abribus sera de type urbain Grand modèle d'une surface de 10 m2 de couleur Gris PROCITY.

La commune s'engage à réaliser la plate-forme béton destinée à recevoir l'abribus.

Concernant l'entretien, la commune s'engage pendant toute la durée de la convention (15ans) à assurer l'entretien courant et le département à en assurer les travaux de réparation.

D'autres points de détail sont mentionnés dans la convention (prise en charge, zones d'informations).

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre le Département de la Haute-Saône et la Commune de Jussey fixant les modalités de mise en œuvre d'un abribus

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

**Voté à l'unanimité.**

**Le Maire,  
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

Séance du 18 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 18 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 189**

**En exercice : 19**

**Ont pris part : 19**

**Date de la convocation**

**07 SEPTEMBRE 2018**

**Date d'affichage**

**19 SEPTEMBRE 2018**

**Présents** : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Patrick PERRIN, Mme DEPAOLA MARTINEZ Françine, Mr Christophe MASSARDI, Mme Maria-Laura FIDON

**Pouvoirs** : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

**Secrétaire de séance** : Mme Dominique DIDIER

DCM N°2018/80

**\* Signature d'une convention de mise à disposition de locaux avec l'Association  
Hospitalière de Bourgogne Franche-Comté**

Suite à la DCM 2015/117 en date du 27 octobre 2015, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler cette convention entre l'Association Hospitalière de Bourgogne Franche-Comté et la Commune de Jussey à compter du 19 Septembre 2018 afin d'y faire pratiquer des activités de danse.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux avec l'Association Hospitalière de Franche-Comté.

**Voté à l'unanimité.**

**Le Maire,  
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

Séance du 18 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 18 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 189**

**En exercice : 19**

**Ont pris part : 19**

**Date de la convocation**

**07 SEPTEMBRE 2018**

**Date d'affichage**

**19 SEPTEMBRE 2018**

**Présents** : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Patrick PERRIN, Mme DEPAOLA MARTINEZ Françine, Mr Christophe MASSARDI, Mme Maria-Laura FIDON

**Pouvoirs** : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

**Secrétaire de séance** : Mme Dominique DIDIER

DCM N°2018/81

**\* Signature d'une convention de mise à disposition de locaux avec la CCHVS dans le cadre de la fête du sport et des associations**

Une demande nous a été formulé par la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône, dans le cadre de la fête du sport et des associations qui aura lieu le 22 septembre 2018 toute la journée.

Celle-ci nous demande la mise à disposition de la cour de l'école primaire afin que cette journée puisse se dérouler dans de bonnes conditions.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux avec la CCHVS dans le cadre de la fête du sport et des associations.

**Voté à l'unanimité.**

**Le Maire,  
Olivier RIETMANN**



DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

Séance du 18 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 18 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 189**

**En exercice : 19**

**Ont pris part : 19**

**Date de la convocation**

**07 SEPTEMBRE 2018**

**Date d'affichage**

**19 SEPTEMBRE 2018**

**Présents** : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Patrick PERRIN, Mme DEPAOLA MARTINEZ Françine, Mr Christophe MASSARDI, Mme Maria-Laura FIDON

**Pouvoirs** : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

**Secrétaire de séance** : Mme Dominique DIDIER

DCM N°2018/82

**\*Opposition au transfert de la compétence assainissement à la CCHVS**

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

**Vu** la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

La loi NOTRe prévoyait dans son article 64, le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes à la date du 01<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Cependant, la loi du 3 août 2018 a introduit dans son article 1<sup>er</sup>, la possibilité de s'opposer au transfert des compétences eau et assainissement pour les communes membres d'une communauté de communes non compétente en matière d'eau et d'assainissement, et pour les communes membres d'une communauté de communes exerçant de manière facultative les missions relatives au service public d'assainissement non collectif ;

Si le seuil de la minorité de blocage est atteint – au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population de l'intercommunalité – alors les compétences eau et assainissement ne seront transférées à la communauté de communes qu'au 01<sup>er</sup> janvier 2026.

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :**

- De s'opposer au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes au 01<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**Après délibération, le Conseil Municipal de la Commune de Jussey décide :**

- **De s'opposer** au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône au 01<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**Voté à l'unanimité.**

**Le Maire,  
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE  
MEMBRES

Séance du 18 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 18 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 189

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

07 SEPTEMBRE 2018

Date d'affichage

19 SEPTEMBRE 2018

**Présents** : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Patrick PERRIN, Mme DEPAOLA MARTINEZ Françine, Mr Christophe MASSARDI, Mme Maria-Laura FIDON

**Pouvoirs** : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

**Secrétaire de séance** : Mme Dominique DIDIER

DCM N°2018/83

**\*Opposition au transfert de la compétence eau à la CCHVS**

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

**Vu** la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

La loi NOTRe prévoyait dans son article 64, le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes à la date du 01<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Cependant, la loi du 3 août 2018 a introduit dans son article 1<sup>er</sup>, la possibilité de s'opposer au transfert des compétences eau et assainissement pour les communes membres d'une communauté de communes non compétente en matière d'eau et d'assainissement, et pour les communes membres d'une communauté de communes exerçant de manière facultative les missions relatives au service public d'assainissement non collectif ;

Si le seuil de la minorité de blocage est atteint – au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population de l'intercommunalité – alors les compétences eau et assainissement ne seront transférées à la communauté de communes qu'au 01<sup>er</sup> janvier 2026.

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :**

- **De s'opposer** au transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes au 01<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**Après délibération, le Conseil Municipal de la Commune de Jussey décide :**

- De s'opposer au transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône au 01<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**Voté à l'unanimité.**

**Le Maire,  
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 18 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE  
MEMBRES

L'an deux mil dix-huit

et le 18 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 189

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

07 SEPTEMBRE 2018

Date d'affichage

19 SEPTEMBRE 2018

**Présents** : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Patrick PERRIN, Mme DEPAOLA MARTINEZ Françoise, Mr Christophe MASSARDI, Mme Maria-Laura FIDON

**Pouvoirs** : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

**Secrétaire de séance** : Mme Dominique DIDIER

DCM N°2018/84

**\* Nomination commission de contrôle de la liste électorale**

Monsieur le Maire rappelle la loi 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 qui rénove les modalités d'inscriptions sur les listes électorales et crée un répertoire électoral unique dont la tenue est confiée à l'Institut National de la Statistiques et des Études Économiques (INSEE).

Dans le cadre du déploiement de ce répertoire électoral unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commission de révision des listes électorales est supprimée (après sa dernière réunion du 09/01/2019). Une commission de contrôle de la liste électorale est créée, composée de 5 conseillers municipaux dont 3 conseillers appartenant à la liste ayant obtenu lors du dernier renouvellement, le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission. Les deux autres conseillers faisant partie de la seconde liste ayant obtenu des sièges, lors du dernier renouvellement, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Désormais, Monsieur le Maire aura la décision, seul, de vérifier les demandes d'inscription et de radier les électeurs qui ne remplissent plus les conditions. Un contrôle a posteriori sera opéré par la commission de contrôle.

**La commission de contrôle aura deux rôles :**

- Contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour avant chaque scrutin ou en l'absence du scrutin, 1 fois par an.
- Examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du Maire.

Afin de constituer cette commission de contrôle, Monsieur le Maire demande qui serait prêt à participer aux travaux de la commission, dans l'ordre du tableau.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

-NOMME

- Jean-Luc QUIVOGNE

- Jean-Louis BILLY
- Yvette MADRON
- Olivier SIMONIN
- Patrick PERRIN, membres de la commission de contrôle.

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer Monsieur le Préfet de cette décision.

**Voté à l'unanimité.**

**Le Maire,  
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

Séance du 18 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 18 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 189**

**En exercice : 19**

**Ont pris part : 19**

**Date de la convocation**

**07 SEPTEMBRE 2018**

**Date d'affichage**

**19 SEPTEMBRE 2018**

**Présents** : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Patrick PERRIN, Mme DEPAOLA MARTINEZ Françine, Mr Christophe MASSARDI, Mme Maria-Laura FIDON

**Pouvoirs** : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

**Secrétaire de séance** : Mme Dominique DIDIER

DCM N°2018/85

**\* Suppression des missions de conciergerie de la Mairie et du logement de fonction à compter du 01 octobre 2018**

Monsieur le maire rappelle la DCM 2017/66 concernant la location du logement de la conciergerie de la Mairie par Madame LOEILLET Myriam à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

Madame LOEILLET nous a transmis un courrier, en date du 29 juin 2018, nous informant qu'elle quittait le logement de la conciergerie et les missions rattachées à ce logement de fonction à compter du 01 Octobre 2018.

Suite à ce prochain départ, une réflexion a été menée sur la conservation ou non de ce poste. L'entretien des massifs et de la cour pourrait être réalisé par les services techniques. L'arrosage des jardinières des fenêtres de la Mairie et le traitement des containers seraient effectués par la personne en charge de l'entretien des locaux de la Mairie.

Il n'y a plus de réunion le soir après le départ des assistantes. La salle de musique a été mise à disposition des associations pour leurs réunions.

Après examen, il n'y a pas l'utilité de conserver ce poste de conciergerie.

**C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :**

- **De mettre fin** aux missions de Conciergerie et au logement de fonctions à compter du 01 octobre 2018.

- **DE METTRE EN LOCATION** ce logement au prix de 350 € et 100 € de charges pour le chauffage.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- Prend acte du départ de Madame LOEILLET Myriam, concierge de la Mairie à compter du 01 Octobre 2018.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents suite au départ de Madame LOEILLET Myriam.

- **d'approuver**

la décision de supprimer les missions de conciergerie de la Mairie et du logement de fonction créées par la DCM 2016/90 en date du 29/07/2016 à compter du 1er octobre 2018.

En cas de suppression du poste :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre ce logement en location au prix de 350 € mensuel et 100 € par mois de charges pour le chauffage.

**Voté à l'unanimité.**

**Le Maire,  
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

Séance du 18 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 18 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 189**

**En exercice : 19**

**Ont pris part : 19**

**Date de la convocation**

**07 SEPTEMBRE 2018**

**Date d'affichage**

**19 SEPTEMBRE 2018**

**Présents** : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Patrick PERRIN, Mme DEPAOLA MARTINEZ Françine, Mr Christophe MASSARDI, Mme Maria-Laura FIDON

**Pouvoirs** : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

**Secrétaire de séance** : Mme Dominique DIDIER

DCM N°2018/86

**\* Suppression des missions de conciergerie de la Crèche et du logement de fonction :**

Monsieur le Maire rappelle la DCM 2016/90 en date du 29 juillet 2016 indiquant les modalités d'attributions des logements de fonctions.

**Deux emplois avaient été créés :**

- Concierge de la Mairie
- Concierge de la Crèche

Le poste de concierge de la Mairie sera supprimé au 01/10/2018 (Voir DCM 2018/85) et les missions seront réparties dans les services correspondants.

Se pose désormais la question du maintien du poste de concierge à la crèche. Ses missions consistaient en la surveillance du site, le traitement des containers (tâche qui pourrait être confié à l'agent en charge de l'entretien à la crèche) et entretien des espaces verts de la crèche (mission à transférer aux services techniques de la commune).

En réaffectant les missions du concierge de la crèche, il n'y aurait plus lieu de conserver ce poste et le logement de fonction correspondant.

Afin de prévenir le plus tôt possible le concierge de la crèche et lui laisser le temps de quitter son logement de fonction, le poste pourrait être supprimé à compter du 01/01/2019.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide :**

**- d'approuver**

la décision de supprimer les missions de conciergerie de la Crèche et du logement de fonction à compter du 01 janvier 2019.

- **Charge** Monsieur le Maire d'avertir le plus rapidement possible le concierge de la crèche de cette décision.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Voté à la majorité 16 POUR-2 ABSTENTIONS (Mme PERRIN Charlette et Mr PERRIN Patrick) et 1 CONTRE (Mr Olivier SIMONIN).**

**Le Maire,  
Olivier RIETMANN**



DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

Séance du 18 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 18 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 189**

**En exercice : 19**

**Ont pris part : 19**

**Date de la convocation**

**07 SEPTEMBRE 2018**

**Date d'affichage**

**19 SEPTEMBRE 2018**

**Présents** : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Patrick PERRIN, Mme DEPAOLA MARTINEZ Françine, Mr Christophe MASSARDI, Mme Maria-Laura FIDON

**Pouvoirs** : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

**Secrétaire de séance** : Mme Dominique DIDIER

DCM N°2018/87

**\* Signature d'une convention de mise à disposition de matériel entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et la Commune de Jussey**

Dans le cadre des festivités de Noël qui se dérouleront du Vendredi 7 décembre 2018 au dimanche 9 décembre 2018, Monsieur le Maire a sollicité la Ville de Luxeuil-les-Bains pour la mise à disposition d'un PODIUM 8169 MP 70.

De ce fait, il y a lieu de signer une convention de mise à disposition de matériel entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et la Commune de Jussey.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de matériel entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et la Commune de Jussey.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler la facture correspondante.

**Voté à l'unanimité.**

**Le Maire,  
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

Séance du 18 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 18 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 189  
En exercice : 19  
Ont pris part : 19**

**Présents** : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Patrick PERRIN, Mme DEPAOLA MARTINEZ Françine, Mr Christophe MASSARDI, Mme Maria-Laura FIDON

**Date de la convocation  
07 SEPTEMBRE 2018  
Date d'affichage  
19 SEPTEMBRE 2018**

**Pouvoirs** : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

**Secrétaire de séance** : Mme Dominique DIDIER

DCM N°2018/88

**\* Revalorisation du montant du loyer de la boucherie « La Fine bouche Jusséene »**

Suite à la DCM 2017/108 en date du 25 juillet 2017, concernant la mise à disposition d'un local commercial au profit de Monsieur MASONI afin d'y accueillir une activité de boucher-charcutier à compter du 01 Août 2017, la convention stipule que chaque année le montant du loyer sera réévalué. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revaloriser le montant du dit loyer à compter du 01 octobre 2018 afin que celui-ci soit de 150 € mensuel.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** la revalorisation du loyer de la boucherie soit 150€ mensuel.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec Monsieur MASONI représentant de la « SARL La Fine Bouche Jusséenne », indiquant cette modification.

**Voté à l'unanimité.**

**Le Maire,  
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

Séance du 18 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 18 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 189**

**En exercice : 19**

**Ont pris part : 19**

**Date de la convocation**

**07 SEPTEMBRE 2018**

**Date d'affichage**

**19 SEPTEMBRE 2018**

**Présents** : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Patrick PERRIN, Mme DEPAOLA MARTINEZ Françoise, Mr Christophe MASSARDI, Mme Maria-Laura FIDON

**Pouvoirs** : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

**Secrétaire de séance** : Mme Dominique DIDIER

DCM N°2018/89

**\*Approvisionnement en eau sans autorisation sur les bornes incendies de la Commune de JUSSEY**

Cet été, les pompiers sont intervenus sur un feu de chaumes dans une commune voisine. Après leur intervention, le Maire a refusé qu'ils remplissent leur citerne dans la commune du sinistre et ont dû venir à JUSSEY pour le faire.

Une entreprise a réalisé des travaux dans une commune voisine également, même chose, le Maire a refusé que l'entreprise se serve en eau sur la commune et elle est venue à JUSSEY pour s'approvisionner en eau sans en demander l'autorisation.

Monsieur le Maire rappelle la note de service du SDIS 70 du 21 juillet 2006 indiquant que le réapprovisionnement en eau doit se faire sur la commune du sinistre. Une dérogation existe mais il est obligatoire de demander l'autorisation au Maire de la Commune concernée.

Dans le cas où il n'y a pas de demande formulée à Monsieur le Maire ou que ce réapprovisionnement n'est pas effectué à la borne verte avec compteur, prévue à cet usage, Monsieur le Maire propose d'instaurer un forfait de 200€ pour l'approvisionnement à cette borne. Si la quantité d'eau prélevée est supérieure à ce forfait de 200€, alors la facturation se fera à la consommation réelle.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** la facturation d'eau prélevée, à l'entité concernée dans les conditions citées ci-dessus.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les factures correspondantes.

**Voté à l'unanimité.**

**Le Maire,  
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE  
MEMBRES

Séance du 18 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 18 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 189

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

07 SEPTEMBRE 2018

Date d'affichage

19 SEPTEMBRE 2018

**Présents** : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Patrick PERRIN, Mme DEPAOLA MARTINEZ Françine, Mr Christophe MASSARDI, Mme Maria-Laura FIDON

**Pouvoirs** : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

**Secrétaire de séance** : Mme Dominique DIDIER

DCM2018/90

**\* Achat de sweats, t-shirts et casquettes pour la classe CADET du collège Louis Pasteur à JUSSEY**

Comme l'année dernière, Madame la Principale du collège de JUSSEY nous sollicite pour la participation financière de la Commune afin d'acheter des sweats, t-shirts et casquettes pour les élèves de la classe CADET du collège.

Un devis du magasin SPORT PASSION nous a été transmis pour un montant total de 900€ TTC.

Monsieur le Maire ne voit pas de contre-indication à cette participation financière. Cependant, il souhaiterait mettre une condition à cette participation financière : la Commune devra être signataire de la convention signée avec le SDIS 70, l'Etat et le Conseil Départemental.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** la condition proposée par Monsieur le Maire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 900€ TTC avec le magasin SPORT PASSION.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler la facture correspondante.

**Voté à l'unanimité.**

**Le Maire,  
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

Séance du 18 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit

et le 18 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 189**

**En exercice : 19**

**Ont pris part : 19**

**Date de la convocation**

**07 SEPTEMBRE 2018**

**Date d'affichage**

**19 SEPTEMBRE 2018**

**Présents** : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, Mme Dominique DIDIER, M. Gérard PIMONT, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre ODRION, M. Patrick PERRIN, Mme DEPAOLA MARTINEZ Françoise, Mr Christophe MASSARDI, Mme Maria-Laura FIDON

**Pouvoirs** : M. Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY, Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

**Secrétaire de séance** : Mme Dominique DIDIER

DCM2018/91

**\*Nomination d'un nouveau Vice-Président au Comité Consultatif Ecole**

Le Comité Consultatif Ecole a été créé par la délibération 2014/60 en date du 11 avril 2014. Mme BAVARD Audrey avait été nommée Vice-Présidente de ce comité consultatif. Elle ne souhaite plus exercer cette fonction désormais, mais elle reste membre de ce comité consultatif.

Monsieur le Maire propose Ludovic LEVERT comme Vice-Président de ce comité consultatif.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- approuve ce choix et nomme Ludovic LEVERT Vice-Président du Comité Consultatif Ecole.

**Voté à l'unanimité 2 ABSTENTIONS (Mr PERRIN Patrick et Mr SIMONIN Olivier).**

**Le Maire,  
Olivier RIETMANN**